



HAL
open science

Du Traître à la Cinquième colonne, France 1939-1945

Fabrice Virgili

► **To cite this version:**

Fabrice Virgili. Du Traître à la Cinquième colonne, France 1939-1945. Sylvain Boulouque; Pascal Girard. Traîtres et trahisons: guerres, imaginaires sociaux et constructions politiques, Seli Arslan, pp.44-64, 2007, 978-2-84276-132-5. hal-03561600

HAL Id: hal-03561600

<https://cnrs.hal.science/hal-03561600>

Submitted on 8 Feb 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« Du Traître à la Cinquième colonne, France 1939-1945 », in Sylvain Boulouque et Pascal Girard (dir.), *Traîtres et trahison*, Paris, Seli Arslan, Paris, 2007, p. 44-64. ¹

Au cours des vingt dernières années, l'histoire de la Seconde Guerre mondiale et de l'occupation de la France a connu un renouvellement profond. De nombreux travaux ont abordé des pans jusque-là délaissés, notamment en essayant de mieux comprendre comment la société avait traversé l'événement. Une histoire totale pour une guerre totale pourrait-on dire. Au sein d'un champ élargit par des approches comparées prenant aussi bien en compte d'autres pays, d'autres conflits, d'autres disciplines, une question et un lieu précis ont conservé une place de premier plan : qui a trahit Jean Moulin à Caluire ? Ouvrages, articles, tables rondes se sont succédés, suscitant un immense débat parmi les historiens, mais parfois aussi au delà. Quel contraste entre ce concentré extrême de l'événement (Caluire, 21 juin 1943 en début d'après-midi) et les nouvelles dimensions prises par l'historiographie récente. Quel contraste entre la prise en compte de groupes et sociétés dans leur ensemble et leur diversité et ce resserrement sur une

¹ Cet article est dédié à la bibliothèque de l'IHTP, extraordinaire instrument de recherche, malheureusement menacée par les restructurations et réductions de moyens réalisées au sein du département des sciences de l'homme et de la société du CNRS. Un très grand remerciement à Jean Astruc dont l'aide, la discussion, la connaissance des fonds ont été d'un apport inestimable pour mes recherches.

figure quasi mythologique : le traître. La guerre est une histoire de traître qui n'est d'ailleurs jamais très éloigné du héros ? Ce couple fonctionne et son opposition inspire de nombreux récits du Second conflit mondial. Il n'est pas question ici d'apporter une nouvelle contribution aux événements de Caluire. Ils seront d'ailleurs délaissés au profit d'une interrogation sur l'idée même de trahison.

S'intéresser à la trahison au cours du Second conflit mondial nécessite la prise en compte de plusieurs figures dont les contours restent flous jusqu'à se confondre dans certains cas. C'est d'abord le cas de la figure individuelle du traître. Celle-ci peut recouvrir plusieurs aspects mais elle est avant tout négative. Elle place l'individu en question dans le camp de l'ennemi mais en lui dénie toute légitimité dans ce choix. La distinction entre le traître et l'espion est bien souvent ténue, pourtant ce dernier ou plutôt la pratique du renseignement est reconnue comme une nécessité de premier ordre. Même caché derrière l'expression de contre-espionnage, est accréditée l'idée que pour chasser les agents de l'ennemi il faut disposer soi-même d'espions. L'espion se chasse, son exécution est prévue par les lois de la guerre, mais si ses méthodes peuvent lui être reprochées il n'a pas changé de camp.

À ces figures individuelles, il convient d'ajouter plus abstraites mais tout aussi présentes : la « Trahison » et la « Cinquième colonne ». Les deux désignent des groupes mais de manière tout aussi imprécise.

Ainsi, comprendre comment la société française désigne celles et ceux qui lors de l'affrontement se rangent du côté de l'ennemi, c'est aussi bien prendre en compte les désignations juridiques, politiques et culturelles, que réfléchir à la manière dont un groupe s'identifie par la stigmatisation de ceux qui choisissent l'adversaire.

Traître ou ennemi ?

Le décret-loi du 29 juillet 1939 distingue clairement, et pour la première fois, espionnage et trahison. Il fait de ce dernier un crime de droit commun passible de la peine de mort. Autant dire que la définition de la trahison n'était pas jusque-là gravée dans le marbre. Ainsi, depuis la Révolution française, par touches successives, la trahison est devenue un crime contre la nation. Sans retracer dans le détail cette histoire, il paraît nécessaire d'en donner quelques étapes, tant l'image du traître comme sa définition juridique se modifient au gré des événements.

Si la trahison a sa propre mythologie, dont Samson et Dalila, Jésus et Judas, ou Roland et Ganelon seraient les plus brillantes incarnations, elle peut aussi être historicisée. On peut considérer qu'elle est en premier lieu la rupture d'un lien. C'est dans la nature de celui-ci que l'on peut noter une profonde mutation. D'abord interpersonnel et passé le plus souvent devant Dieu,

il est progressivement devenu un lien au groupe, à la communauté nationale. Ainsi, sous l'Ancien régime le crime de lèse-majesté est à rapprocher de ce que l'on qualifia par la suite de crime contre la sûreté de l'État.

Lors de la Révolution française, et plus largement avec l'affirmation des États nations, l'idée même de trahison se modifia pour approcher celle que nous connaissons aujourd'hui. Au cours de la période révolutionnaire ces deux logiques coexistaient. Du côté de la famille royale jouaient bien évidemment les liens de sang, la défense du régime étant totalement confondue avec celle de la couronne de France. Simultanément était affirmé le lien à la communauté nationale hors de la famille royale. Le lien interpersonnel était progressivement remplacé par celui à la nation : le serment remplaçait l'hommage.

Dès le code pénal de 1791 des mesures spécifiques furent prises contre les émigrés en ce qu'ils avaient quitté le territoire et s'étaient opposés au nouveau régime. Néanmoins, si au cours des guerres révolutionnaires et impériales la justice aux armées prévoit de déférer les déserteurs, pilliers, espionnage et « embaucheurs »², il faut attendre le Code de justice militaire de 1857 pour qu'apparaisse le mot de trahison. Pourtant, rien ne la distinguait encore des autres motifs de condamnation. Dans le « Titre II. Des crimes, des délits et de leur punition ». On peut lire : « (...) les uns [crimes et délits] s'attaquent à la constitution de l'armée et sur les principes mêmes sur lesquels reposent son existence et son action ; ils comprennent : la trahison, l'espionnage, l'embauchage, les crimes et délits contre le devoir militaire, la révolte l'insubordination, la rébellion, les abus d'autorité, l'insoumission, la désertion, la vente et le détournement des armes et effets militaires³ ».

Parce que la défaite de 1870 se déroula sur fond de changement de régime, qu'à la guerre impériale succéda la Défense nationale, la dénonciation de la trahison et l'affirmation de son nécessaire châtiment se manifestèrent plus nettement. « La drame de Metz » avant de devenir un élément central de l'interprétation française ultérieure de la guerre fut pour beaucoup « une trahison », un coup fatal porté à la nation. Le Maréchal Bazaine, commandant en chef de l'Armée du Rhin, se replia avec ses 180 000 hommes dans la ville de Metz. Hostile au gouvernement républicain établi après 4 septembre 1870, il intriguait avec l'Impératrice Eugénie réfugiée en Angleterre et tenta de négocier directement avec les Allemands. Finalement, il capitula sans combattre le 27 octobre 1870. Pour le nouveau régime, alors dans une situation désespérée, la trahison était évidente. Gambetta dans une proclamation au peuple français du 30 octobre 1870 accuse nommément Bazaine : « Metz a capitulé. Un général sur qui la France comptait, même

² Lois des 12 mai 1793, 3 pluviôse an II (22 janvier 1794) et décret du 17 messidor an XII (6 juillet/1804). Cité par Bach p.153

³ Code de justice militaire, « Titre II. Des crimes, des délits et de leur punition », 1857, cité par Bach, p.

après le Mexique, vient d'enlever à la partie en danger plus de deux cent miles de ses défenseurs. Le Maréchal Bazaine a trahi ! ».

Trois années plus tard, Bazaine fut déféré devant le Conseil de guerre. Son procès commencé le 25 septembre se termina par sa condamnation à mort le 10 décembre 1873. Il était alors clairement désigné comme le valet de l'Empire à qui l'on opposait le colonel Denfert-Rochereau, républicain mais surtout farouche défenseur de Belfort. Il devenait manifeste que les frontières nationales se superposaient de plus en plus nettement à celles de la République. Sa peine fut néanmoins commuée par Mac Mahon, puis peu de temps après il parvint à s'évader vers l'Espagne où il mourut à Madrid en 1888. Bien qu'il n'en fût pas la figure éponyme, contrairement à Benedict Arnold⁴ aux États-Unis ou le norvégien Quisling dans l'Europe de l'après Seconde Guerre mondiale, Bazaine demeura en France un symbole de la trahison, mobilisé à nouveau, nous y reviendrons, au cours du second conflit mondial.

Du point de vue juridique, l'espionnage fut qualifié de délit par la loi 18 avril 1886. Il quittait alors le seul registre de la justice militaire pour entrer dans le code pénal. Pouvaient désormais être poursuivis des civils coupables d'espionnage en temps de paix. Cependant, ce fut en vertu de l'article 113 du code de justice militaire de 1857, que le capitaine Dreyfus, parce qu'il était officier, fut accusé d'avoir « livré à une puissance étrangère ou à ses agents un certain nombre de pièces et documents intéressant la sécurité nationale ». Néanmoins, de militaire, la question de la trahison de Dreyfus devient très vite politique. Ses adversaires le désignèrent communément sous l'appellation de « Traître ». Mais, plus encore que la dénonciation de l'ennemi allemand, au profit duquel aurait été commis la trahison, c'étaient deux visions de la nation qui s'affrontaient. De part et d'autre du capitaine dégradé s'opposèrent une gauche républicaine et laïque et une droite nationaliste et catholique. Finalement, la condamnation prononcée, puis confirmée par les juridictions militaires, fut invalidée par le gouvernement en 1899 (grâce de Dreyfus), par la cour de cassation en 1906. Au tournant du siècle, il devenait manifeste que la trahison se manifestait comme une rupture vis à vis de la communauté nationale. Cependant la jurisprudence demeurait contradictoire. Du côté de l'espionnage : un statut militaire, un mobile financier, le fait d'être un étranger, et une recherche de renseignement. Au contraire, être un civil, agir pour des motifs idéologiques, être français et enfin transmettre des renseignements que l'on détient, renvoyait à l'accusation de trahison.

L'éventail des possibles rend la définition encore très aléatoire, pourtant cette ambiguïté ne pose guère de problèmes au cours de la Grande guerre. L'ennemi était clairement identifié : l'Allemagne. Tous ceux qui œuvraient en sa faveur étaient des ennemis. La frontière entre les

⁴ Général Insurgent lors de la guerre d'indépendance des États Unis, il passe du côté de la puissance coloniale anglaise.

belligérants était celle des nations et la trahison ne pouvait être qu'exceptionnelle. Les fusillés de la Grande guerre le furent pour abandon de poste devant l'ennemi, automutilation, refus d'obéissance, plus rarement désertion, il fallait dans ce cas qu'elle fut à l'ennemi. L'État major réprimait le refus de combattre, la peur ; stigmatisait la lâcheté ou le déshonneur, mais la trahison dans le sens d'un passage à l'ennemi était quasiment absente des conseils de guerre et autres tribunaux militaires.

Certes l'espion constituait une menace, mais il devenait une forme parmi d'autres du renseignement et du combat. Il faisait partie de l'arsenal à la disposition de chaque belligérant. Leurs services de renseignement respectifs se chargeant de le traquer, l'arrêter et de l'exécuter.

Jusqu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale, la distinction n'est juridiquement pas encore établie entre trahison et espionnage. Néanmoins, c'est une vision collective de la trahison qui prend forme avec l'apparition d'une nouvelle figure : la cinquième colonne.

« Les quatre colonnes qui s'approchent de Madrid seront aidées par une cinquième qui s'y trouve déjà ». Lors du soulèvement militaire de juillet 1936 le général Mola espérait qu'une partie de la population madrilène rejoindrait les nationalistes pour permettre la conquête de la capitale espagnole. Il n'en fut rien, mais son discours provoqua au sein de la ville tenue par les républicains un sentiment de suspicion généralisé.



Affiche républicaine espagnole (sans date)

On trouve dans cette affiche républicaine la métaphore de l'ombre ou de l'obscurité dans lesquels évoluerait de manière privilégié la cinquième colonne. L'idée également d'un adversaire déloyal qui n'a donc pas à être traité comme un combattant à découvert. Il s'agit ici de l'écraser à coup de talon ou de massue et non de l'affronter les armes à la main.

D'abord espagnole, l'expression connut rapidement un succès propagé entre autres par la pièce d'Hemingway « The Fifth Column »⁵. "La Quinta columna", traduite dans la plupart des langues européennes exprime une dimension nouvelle et majeure des affrontements politiques et militaires. La Guerre civile espagnole replaçait au premier plan et après un long processus au cours duquel seul l'ennemi extérieur existait, l'ennemi intérieur. Parce que les frontières nationales et idéologiques se distinguaient de plus en plus, la figure de l'ennemi devenait de plus en plus complexe et la trahison plus difficile à interpréter.

Paradoxalement, pour réprimer plus sévèrement la trahison, il fallait lui ôter sa dimension politique. En effet, depuis 1848⁶ la peine de mort ne pouvait être requise pour tout acte politique. Le décret-loi du 29 juillet 1939 fait de la trahison un crime de droit commun désormais passible du châtimeut suprême. Ainsi, la prise de conscience de l'importance potentielle de la trahison

⁵ Ernst Hemingway, *The Fifth Column*, a play in three acts, New York, C. Scribner's sons, 1940.

⁶ Article 5 de la constitution du 4 novembre 1848 : « La peine de mort est abolie en matière politique ».

dans les conflits en cours ou à venir du fait de la dimension idéologique, nécessitait pour le réprimer de dépolitiser cet acte. Les articles 75 et 76 du Code pénal sanctionnent la trahison, les 77 et suivants, l'espionnage. Ainsi quand le pays entra en guerre à peine plus d'un mois plus tard, trahison et espionnage étaient désormais clairement distincts et les deux passibles de la peine de mort. Quand l'infraction était considérée comme moindre, la justice engageait des poursuites pour atteinte à la sûreté extérieure de l'État.

Le déclenchement du conflit ne fit que confirmer et amplifier un état d'esprit qui depuis le front populaire et la guerre d'Espagne voyait les adversaires politiques s'accuser mutuellement de trahison. Comme l'écrit Pierre Laborie : « Le partage épuisant entre la peur instinctive et le leurre d'une fausse sécurité, l'encouragement aux solutions de facilité par une plongée dans les profondeurs de l'irrationnel — espionnite, fantasmes de la 5^e colonne, recherche de boucs émissaires, délations — éloignent toute possibilité de prise de conscience. L'opinion est coupée de toute réalité »⁷. Les représentations d'un ennemi demeuré encore hors des frontières, laissent le pas à toutes celles de ses agents potentiels au sein de la communauté nationale

Ainsi, bien que la France fut en guerre contre l'Allemagne depuis le 2 septembre 1939, l'ennemi était avant tout perçu comme intérieur. Quand un officier pouvait s'étonner que l'adversaire tire sur une position française « sans aucun motif valable »⁸, on comprend que l'hostilité se manifesta davantage envers tous ceux qui au sein même de la société française paraissaient suspects. L'ennemi était intérieur, qu'il fut communiste, défaitiste, étranger, pro-allemand.

Le pacte germano-soviétique mit les communistes au premier rang des traîtres potentiel. Dès octobre 1939, l'anticommunisme traditionnel de la droite française alimenté par l'attitude du PCF, et les rancœurs de l'échec du front populaire firent du communisme l'ennemi intérieur n° 1⁹. Le journal d'extrême droite *Gringoire* se trouvait à la pointe de la campagne contre ceux qu'il surnommait les nazo-communistes, mais la thématique dépassait largement son seul lectorat. De multiples rumeurs alimentaient la crainte de la trahison communiste. On se trouva presque, lors de la guerre finno-soviétique, dans un processus où l'ennemi extérieur devenait le prolongement de celui de l'intérieur et non l'inverse. Ainsi, l'état-major élaborait, au cours de cette période où les escarmouches de part et d'autre de la ligne Maginot étaient insignifiantes, des plans de prise en tenaille de l'URSS par Bakou au sud et l'Arctique au nord.

⁷ Pierre Laborie, *L'Opinion française sous Vichy*, Paris, Seuil, p.217.

⁸ Georges Sadoul, *Journal de guerre*, Paris, EFR, 1977 cité par Pierre Laborie, *Ibid.*, p.211.

⁹ Jean-Louis Crémieux Brilhac, *Les Français de l'an 40*, tome 1, Paris, Gallimard, 1990, p.346

Mais l'accusation de trahison ne portait pas sur les seuls communistes. L'ensemble des antagonismes politiques y trouva aussi son expression. Même si, comme le souligne Jean-Louis Crémieux-Brilhac, ce ne fut qu'exceptionnellement que l'on s'en prit aux manifestations de défaitismes ou de germanophilie qui provenaient de la droite. Quand Henri de Kerrilis, député et journaliste de la droite nationaliste dénonça le défaitisme de ses collègues du même bord et « l'infiltration hitlérienne au parlement » en janvier 1940, un de ses confrères appela à le fusiller comme agent de la division¹⁰. Dans ce panorama des accusations de trahison se retrouvait en outre la thématique du complot judéo-maçonnique et de ses différentes déclinaisons. L'antisémitisme trouva de la sorte dans le thème de la trahison un registre qu'il affectionnait. *Gringoire*, *Je suis partout*, *L'Action française*, *Candide* rivalisaient d'insultes dans la dénonciation de « L'Anti France ».

La violence de l'invective, déjà fortement inscrite dans l'affrontement politique en temps de paix, trouva, depuis septembre 1939, un prolongement dans le déroulement des opérations.

L'idée qu'une partie non négligeable de la population d'un pays puisse agir en faveur de l'adversaire pour des motifs idéologiques était tout autant intégrée dans les plans de la guerre psychologique. La propagande nazie fit tout son possible pour laisser croire à une puissante cinquième colonne allemande. Elle fut relayée bien au-delà de ses espérances tant cette angoisse était présente avant l'offensive de mai 1940. Paul Ferdonnet incarnait une de ces figures du traître, tenant quotidiennement le micro de radio Stuttgart pour une émission en langue française destinée à démoraliser la troupe. En avril, la rapidité de la conquête de la Norvège fut attribuée au poids des agents allemands. Aux Pays-Bas l'utilisation des parachutistes fit croire à une présence allemande partout en deçà de la ligne de front. On pourrait citer d'innombrables exemples lors de la campagne de France, non de la présence d'une cinquième colonne, mais bien de la certitude de son action un peu partout et à tous les niveaux de la population française comme du commandement et du gouvernement. Maxime Weygand comme Paul Reynaud ont alimenté et partagé cet état d'esprit.

La défaite et tout ce qu'elle signifiait de désarroi et désespoir allait accentuer ce sentiment. Le choc était tel que tout pouvait être mobilisé pour expliquer l'effondrement. Mais plus qu'une explication du tragique des événements ce furent deux figures nationales qui étaient affirmées. À partir du 17 juin 1940 et l'appel du Maréchal Pétain à cesser le combat et celui de De Gaulle à le poursuivre, deux légitimités étaient revendiquées ; chacun dans l'autre camp devint le traître. Chacune des deux images antinomiques du pays construisait son vis-à-vis comme celui de la trahison.

¹⁰ Jean-Louis Crémieux Brillhac, *Ibid.*, p.354 et suiv.

Du traître au camp de la trahison

La campagne de France en mai-juin 1940 connut aussi son « Bazaine », en effet le général Corap dont le nom est aujourd'hui oublié dut quelque temps porter toute la responsabilité du succès de l'offensive allemande. Il lui a été reproché de n'avoir pu empêcher la traversée de la Meuse par les divisions allemandes raison pour laquelle l'État major lui retire le commandement de la 9^e Armée le 16 mai. Ainsi, face au désastre annoncé, le Président du conseil, Paul Reynaud, le désigna lors d'une allocution au Sénat, évoqua « la totale désorganisation de l'armée Corap. C'est ainsi que sauta la charnière de l'armée française », plus loin il le menaçait « La mort est un châtement bien faible pour toute faute contre l'intérêt vital du pays, alors que nos soldats meurent, il n'y aura plus de procédures dilatoires pour les traîtres, les saboteurs ou les lâches¹¹. ».

Si, pendant quelques semaines après la défaite, écrits et points de vue s'opposaient encore à propos du général Corap, il fut rapidement évident que les causes du désastre ne sauraient être réduites à l'incompétence d'un général. De plus, le gouvernement de Vichy avait d'autres responsables à soumettre au pays : l'esprit de jouissance, la République, la Front populaire, les femmes, les juifs, les coupables ne manquaient pas à ses yeux, mais en aucun cas l'armée et son État major.

Une fois l'armistice signé avec les Allemands, puis les pleins pouvoirs obtenus et l'État français instauré, le gouvernement de Vichy mit en place une justice sous son contrôle pour renforcer sa légitimité en jugeant et condamnant ceux qu'il désignait comme les responsables de la guerre ou les traîtres. Ainsi, le 2 août 1940, le Tribunal militaire permanent condamna par contumace le général de Gaulle pour « Trahison. Atteinte à la sûreté extérieure de l'État. Désertion à l'étranger en temps de guerre, sur un territoire en état de guerre et de siège »¹², à la peine de mort, à la dégradation militaire et la confiscation de ses biens. Après la Libération le jugement fut annulé par la cour d'appel de Riom le 11 janvier 1945.

Il est intéressant de s'arrêter sur les généraux qui composaient le tribunal¹³. Parmi eux, trois retiennent particulièrement l'attention. Tout d'abord, le président du tribunal : le général Frère, commandant en chef de la 7^e Armée et Gouverneur militaire de Lyon. S'éloignant

¹¹ Allocution de Paul Reynaud au Sénat, 21 mai 1940.

¹²

¹³ Il s'agit des généraux de corps d'armée Frère, Noël et de la Laurencie, des généraux de division de la Porte du Theil et Langlois, des généraux de brigade Bérard et Etcheberrigaray.

progressivement de Vichy il fut l'un des fondateurs de l'Organisation de la résistance armée (ORA). Arrêté en 1943, il a été déporté dans le camp de concentration du Struthof où il mourut le 13 juin 1944. De la Laurencie devient délégué général du gouvernement auprès du chef de l'administration allemande en France, cependant il démissionna rapidement dès le mois de décembre 1940 pour se retirer dans l'Allier où il ne fit plus parler de lui. Il s'éteignit en 1958 à l'âge de 79 ans. De la Porte du Theil fondait les chantiers de jeunesse, et s'engageait ainsi le plus aux côtés du nouveau régime. Cependant, totalement opposé à la décision de transférer les jeunes des chantiers en Allemagne pour le service du travail obligatoire il démissionna en janvier 1944. Les Allemands l'arrêtèrent et il fut emprisonné à Munich jusqu'à la fin de la guerre. De retour en France il fut déféré devant la Haute cour de justice qui statua finalement par un non-lieu en 1947. Ainsi, trois itinéraires très différents, l'un se retira, mais les deux autres furent finalement poursuivis, par les Allemands pour Frère, par la République restaurée pour de la Porte du Theil. Sans vouloir donner à ces cas une dimension explicative par trop générale, ces parcours illustrent cependant un peu plus, de quelle manière, face aux glissements personnels et dans un contexte changeant radicalement, l'accusation de trahison est aussi fluctuante qu'omniprésente. Plus qu'une définition juridique qui venait pourtant de s'établir, elle était un thème privilégié de propagande, une arme politique.

Une arme politique

L'accusation de trahison porta d'abord sur les gaullistes. Saint-Cyrien, homme de droite, catholique, général à 43 ans, nommé secrétaire d'état à la guerre le 5 juin 1940, de Gaulle est du même vivier que de nombreux partisans du régime de Vichy. Il est donc encore plus perçu comme le traître, par son origine comme par sa présence à Londres. Le bombardement de la flotte française par la *Royal Navy* à Mers-el-Kebir le 3 juillet 1940 fut utilisé par Vichy pour dénoncer l'Angleterre et ceux qui l'avaient rejointe. Mais ce qui dominait dans la dénonciation des adversaires du nouveau régime prolongeait les accusations d'avant-guerre contre l'Anti France. Juifs, Bolcheviques, Francs-maçons étaient davantage désignés comme extérieurs au corps national que comme véritables traîtres. Pour Vichy comme pour les Allemands, la trahison occupa ainsi une place secondaire dans le discours de légitimation ou d'accusation de l'adversaire.

À l'inverse, du côté de la France libre et de la Résistance, elle fut une constante. Vichy incarnait la trahison, l'occupation allemande et la collaboration en étaient la réalité quotidienne. Néanmoins, on peut distinguer deux formes de dénonciation des traîtres. Pour la France libre, l'enjeu était avant tout politique et diplomatique. De Gaulle souffrait, essentiellement auprès des États-Unis, d'un déficit de légitimité. Les circonstances exceptionnelles de la défaite, l'appel à cesser le combat contrairement à ce que prévoyait l'alliance franco-anglaise, la mise en place d'une dictature, enfin, l'engagement dans une politique de collaboration constituait de ce point de vue le meilleur argument afin de légitimer le choix de De Gaulle et de tous ceux qui refusèrent de se soumettre au nouveau régime et à l'occupant. Pourtant, ne regroupant que quelques milliers d'hommes sur de petites parcelles de l'empire colonial la force militaire ne pouvait suffire, au moins jusqu'en 1943, à apporter à la France libre une quelconque stature. Le Comité français de Libération nationale existait d'abord par la puissance du symbole, il incarnait d'autant mieux la France que la trahison de l'autre camp était manifeste. Plus la collusion entre l'Allemagne nazie et Vichy devenait évidente plus ce dernier perdait ses soutiens dans et hors des frontières.

Pour les résistants de l'intérieur, le constat de la trahison du nouveau régime a facilité pour beaucoup l'entrée en résistance et en clandestinité. Comme l'a montré Pierre Laborie, désobéir, enfreindre la loi, adopter des pratiques subversives, plus encore prendre les armes constituent une rupture nette avec le légalisme¹⁴. La transgression que ces actes impliquent par rapports aux lois, aux usages et imaginaires sociaux, se trouvait facilitée par une expérience antérieure. C'était par exemple le cas de ceux qui avaient dû fuir des régimes dictatoriaux, mais aussi des combattants de la guerre d'Espagne ou encore des militants communistes dont l'usage de la violence et la clandestinité faisaient parties, sinon de leur expérience personnelle, au moins de leur univers mental. Mais pour ceux-là, comme pour d'autres qui franchissaient là pour la première fois les limites de la légalité, la conviction de la justesse de son engagement, plus encore le sentiment d'une légitimité supérieure étaient nécessaires pour agir d'une manière qu'il auraient réprouvés en d'autres temps.

Le 21 août 1941 eut lieu à Paris, le premier attentat contre un officier allemand. Moins d'une semaine après, le 27 août, et sans coordination avec le précédent, un autre attentat est commis cette fois contre Pierre Laval. Lors de cet été 1941, un communiste et un gaulliste ont décidé de tuer un ennemi, occupant ou traître. Le précédent que constituait alors le choix de l'attentat individuel comme mode d'action n'était pas sans poser de problèmes au sein même de la Résistance, les débats parmi groupes d'action, comme les réactions dans la presse clandestine

¹⁴ Pierre Laborie, *Les Français des années troubles*, Paris, Desclée de Brouwer, 2001, p.88.

en témoignent¹⁵. Cependant ces actions désignaient clairement les deux facettes de l'ennemi : l'occupant allemand et son complice français. Plus largement, c'est à travers l'expression politique des différents mouvements de résistance que se manifestait le double refus¹⁶.

Parmi d'innombrables exemples, cette affichette du PCF illustre une forme de dénonciation de l'ennemi qui passe par la mise en avant de sa trahison. L'acronyme du Rassemblement national populaire, parti collaborationniste dirigé par Marcel Déat, devient ici « Renégats Nazis Prostitués. L'engagement politique aux côtés des « nazis » et de « Hitler » est discrédité par l'appât du gain : « prostitué », « payé », « à la solde ». Leur action est dénoncée comme criminelle, celle d'une « racaille » qui « assassine » et dont le symbole est « maculé de sang ». L'affiche leur oppose les « femmes et les hommes de chez nous ».

Affichette du PCF « Contre les Renégats, Nazis, Prostitués de Déat »



Avec l'approche du débarquement, puis la Libération, combat et épuration s'imbriquaient de plus en plus. Le temps était venu châtier les traîtres, parmi eux la figure de Pétain. À son retour d'Allemagne, puis lors de son procès pour Haute trahison, le « Traître Pétain » occupa une place de premier plan dans les discours de cette société française en épuration. Dans un certain

¹⁵ Olivier Wieviorka, « Défense de la France et la lutte armée : évolution ou conversion ? », dans François Marcot (dir.), La Résistance et Les Français. Lutte armée et maquis, Besançon, Annales de l'Université de Franche-Comté, 1996, p. 99.

¹⁶ Denis Peschanski, « La Résistance, l'occupant et Vichy », dans « La Résistance et les Français. Nouvelles approches », Cahiers de l'IHTP, n°37, décembre 1997, p.47-71.

nombre de cas, leurs auteurs inscrivait dans un temps plus lointain la trahison de 1940. Que ce fut pour réclamer le poteau (le traître) ou la potence (le criminel), on s'en prenait à « Pétain – Bazaine », et rappelait son rôle dans le refus de l'offensive de 1918. Dans un petit opuscule intitulé *Pétain et la Cinquième colonne*, publié en octobre 1944, mais imprimé d'abord dans la clandestinité par le mouvement Francs tireurs, Albert Bayet (Professeur à la Sorbonne et historien des religions) s'arrête sur la trahison de Pétain. Il précise : « Pétain a, sciemment, volontairement, trahi la France. Il ne l'a pas seulement trahie depuis l'armistice ; il l'a trahie avant l'armistice. Il a été, dès avant l'ouverture des hostilités, l'homme de Hitler, le chef de la Cinquième colonne. Il a été, en 1940, l'organisateur de la débâcle (...) Pétain en 1918, voulait évacuer Paris et capituler. (...) Il en résulte que si Pétain avait été le maître ce qui s'est produit en 1940 ce serait produit en 1918¹⁷ ». Le dictateur déchu ne fut pas le seul à incarner personnellement la trahison, nombre de collaborateurs, à l'échelle nationale pour les plus célèbres, mais aussi au niveau local, sont distingués *ad nomenem*. Afin de les poursuivre, le gouvernement d'Alger avait préparé un arsenal juridique. Les principaux dignitaires devaient être déférés devant La Haute Cour, les autres devant dans des Cours de Justice installées à partir de l'automne 1944 dans chaque département. Ces ordonnances s'appuyaient toutes sur l'article 75 du code pénal qui, nous l'avons vu, qualifiait le crime de trahison. Enfin, toutes celles et ceux dont les actes auraient « postérieurement au 16 juin 1940 soit sciemment apporté en France ou à l'étranger une aide directe ou indirecte à l'Allemagne ou à ses alliés, soit porté atteinte à l'unité de la Nation ou à la liberté des français, ou à l'égalité de ces derniers¹⁸ » sans avoir cependant commis de crime de haute trahison ou d'atteinte à la sûreté extérieure de l'état se trouvèrent accusés d'indignité nationale. Crime moindre et dont la condamnation ne pouvaient être privative de liberté.

Cependant les nuances de la justice n'étaient pas forcément celles de l'opinion. Luc Capdevila a bien montré comment se trouvait rejeté de la communauté libérée celles et ceux qui n'étaient pas restés dignes, n'avaient pas conservé foi en la patrie¹⁹. Ainsi, les collaborateurs, s'ils étaient des individus qu'ils fallait condamner ou encore auxquels ils fallait s'en prendre directement, étaient aussi un groupe aux contours flous dont le pays devait se débarrasser.

¹⁷ Albert Bayet, *Pétain et la Cinquième colonne*, Paris, Société des éditions de Franc-Tireur, octobre 1944.

¹⁸ « La répression des faits de collaboration », Notes documentaires et études, n°245, Paris, 1946.

¹⁹ Luc Capdevila, *Les Bretons au lendemain de l'Occupation Imaginaire et comportement d'une sortie de guerre 1944-1945*, Rennes, PUR, 1999, p. 356 et suivantes.

Un thème mobilisateur

La Libération de la France ne fut pas la fin de la guerre. Par conséquent, l'épuration avait pour objet de punir ceux qui avaient collaboré, de reconstruire un pays « débarrassé des traîtres », mais aussi de poursuivre la lutte. Par conséquent, la demande de châtiment des traîtres s'accompagnait d'un appel en pourchasser d'autres. Combattre la Cinquième colonne était présenté comme une action nécessaire à la victoire.

Le déroulement des opérations, comme l'offensive allemande dans les Ardennes à la Noël 1944, eu des effets immédiats sur les populations parmi lesquelles se propageait une véritable « psychose de la cinquième colonne ». Des arrestations se multipliaient parfois très loin des combats, comme dans les environs de Marseille. Un peu partout des survols d'avions ennemis, des largages de parachutistes, des feux lumineux suspects étaient signalés aux autorités.

C'est un des effets majeur du triptyque trahison-espionnage-cinquième colonne, celui de mobiliser les populations. Rappelons que dans la bouche du général Mola il s'agissait de jeter le trouble parmi les républicains retranchés dans Madrid. Mais l'usage de cette thématique n'était pas seulement destinée à accroître la confusion dans les rangs adverses, *a contrario*, elle pouvait tout autant être utilisée pour favoriser la mobilisation et la vigilance de son propre camp.

À partir de 1939 et tout au long du conflit les services de propagande des différents pays impliqués ont mené campagne en appelant à la discrétion et au silence.



Quatre affiches de campagnes officielles : Italie, L'ennemi vous écoute, sans date ; Grande Bretagne, Garde bien ça en tête, Lacoste, 1940, France, Silence, Paul Colin, 1939 ; États Unis, Je compte sur vous, Leon Helguera, 1943.

Ces messages ont de fait deux destinataires. Aux soldats, elles rappellent, en jouant sur un registre informatif, la nécessité de se taire. Les renseignements, même anodins en apparence, peuvent constituer autant d'indices précieux pour l'adversaire sur les positions, l'équipement ou le moral des troupes. Ainsi, le jeune soldat italien attablé parle avec enthousiasme comme en

témoigne le mouvement de ses mains et l'attention de son vis à vis. Il ne se préoccupe malheureusement pas du voisinage d'où vient le danger : « l'ennemi vous écoute », caché derrière son journal. Même idée, avec un ennemi symbolisé par une ombre dans l'affiche de Paul Colin. Enfin, l'expression anglaise que l'on peut traduire par l'équivalent : « mets toi bien ça en tête », mais littéralement « garde ça sous ton chapeau » qui est ici un casque de *Tommy*. En dehors de cette dimension proprement militaire, le message vise également à la mobilisation de l'arrière. L'omniprésence d'un ennemi invisible pouvait justifier des mesures coercitives, de contrôle, de censure. Dans l'ombre, sa présence supposée favorisait toutes les spéculations possibles. Sa discrétion pouvant être considéré comme le gage de son efficacité, moins il se manifestait, plus grave pouvait apparaître la menace. La crainte de l'agent infiltré, le poids de la rumeur, l'appel au silence, l'ensemble jouait sur un registre dans lequel la part d'irrationnel avait toute sa place. Les mises en garde contre l'ennemi utilisaient tout un registre de peurs et de stéréotypes. Les images d'un féminin menaçant étaient, de ce point de vu, largement utilisées. « La Femme », indiscreète, infidèle, fatale, était une figure récurrente de la dénonciation de la trahison.

Figures féminines de la trahison

Avec le traître ou l'espion, l'on sort de l'affrontement entre combattants, d'hommes à homme. Il n'était pas rare que celui-ci soit un civil, de plus l'idée même de la cinquième colonne n'est possible que dans des formes de conflits où n'est plus qu'une question de militaires. Les populations dans leur ensemble se trouvant impliqués de plus en plus directement dans l'affrontement, on comprend mieux pourquoi la trahison se représente également au féminin. L'existence de quelques figures féminines emblématiques n'est pas nouvelle, ces dernières sont cependant à inscrire dans une ensemble de représentations plus étendu, une véritable vision sexuée de la trahison.

Depuis la Grande guerre, le personnage de Mata Hari a conservé une postérité probablement inégalée. Fusillée le 15 octobre 1917, elle a, bien d'avantage après sa mort²⁰, incarné une vision dans laquelle se mêlent, luxe, exotisme et sexualité. Les enjeux nationaux ou idéologiques devenus inexistant, Mata Hari n'étaient selon les versions qu'une femme aussi cupide que maladroite, ou le simple pantin victime des rivalités entre services secrets adverses. Mata Hari, dont la photographie en danseuse orientale puis les différentes interprétations au cinéma ont largement contribué à la légende.²¹ L'espionne devient alors une malheureuse héroïne,

²⁰ On peut noter que l'essentiel des ouvrages consacrés à Mata Hari datent, soit de l'après Première Guerre mondiale, soit des 20 dernières années. Peu de choses entre 1935 et 1980

²¹ Agent X27 de Josef von Sternberg avec Marlene Dietrich, Victor McLaglen, 1931 ; Mata Hari, de George Fitzmaurice, avec Greta Garbo, Ramon Novarro, 1932. Mata Hari agent H.21, de Jean Louis Richard avec Jeanne

victime d'hommes blessés dans leur virilité, jaloux de cette femme aux trop nombreux amants. Vision romantique, bien éloignée de la guerre mais qui incarne encore une certaine image de la trahison des femmes.

Lors du Second conflit mondial, Violette Morris, exécutée elle aussi, par la résistance lors d'un guet à pan, a également symbolisé la traîtresse. Dans les deux cas leur sexualité fut mise en avant pour décrire ces femmes. Mais si on avait insisté sur la beauté, la séduction et la légèreté de Mata Hari, au contraire on reprochait l'homosexualité, le manque de féminité, de Violette Morris. Elle a incarné à la Libération la perversité absolue.

Ambulancière, citée à l'ordre des équipes sanitaires lors de la Grande Guerre, elle fut surtout une sportive de haut niveau dans les années vingt : championne de boxe, de football, d'athlétisme, de water-polo et de motocyclisme. Du fait de son homosexualité affichée, la Fédération féminine sportive lui refusa sa licence en 1929 sans que le procès qu'elle intenta alors n'y change rien. Approchée par le SD en 1933, elle fut recrutée en 1936 à l'occasion des jeux olympiques de Berlin. Pronazie, elle poursuivit ses activités de renseignement jusqu'à la guerre puis après la défaite. Elle infiltra et démantela alors plusieurs groupes de résistants, participant elle-même aux interrogatoires et tortures des prisonniers. Repérée par la résistance elle fut abattue le 26 avril 1944 sur une route de Normandie. Une fois la libération survenue, la presse s'empara du personnage, décrivit « ce monstre hybride »²², évoquait sa cruauté et son sadisme. L'engagement politique paraissait tellement inconcevable pour une femme qu'il se retrouvait masqué par la description de sa perversité. Il était rappelé qu'elle s'était fait couper les seins, et pour commentaire qu'elle n'était plus ni femme, ni homme, juste un monstre²³. Alors que son action aux côtés du SD suffisait amplement à dénoncer le personnage, on constate, une fois de plus, le besoin d'y ajouter une dimension sexuelle quand il s'agit de femmes. Le fait d'avoir une sexualité hors norme, d'être selon les cas, infidèle, séductrice, homosexuelle, constituait alors un facteur d'explication de leur trahison.

Le cas de Mathilde Carré, plus connue sous son surnom de « la chatte » est un autre exemple où le passage à l'ennemi est expliqué par les relations amoureuses et la sexualité. Elle ne fut connue du grand public qu'après guerre, quand le cinéaste Henri Decoin réalisa successivement en 1958 et 1960 deux films avec Françoise Arnoul comme principale interprète²⁴. Recrutée peu de temps avant la défaite par les services de renseignements français, liée par la suite

Moreau et Jean-Louis Trintignant, 1964 ; Mata Hari de Curtis Harrington avec Sylvia Kristel, Christopher Cazenove (1985) ; Mata Hari, la vraie histoire d'Alain Tasma avec Maruschka Detmers et Bernard Giraudeau, 2003.

²² L'Humanité, Paris, 20 septembre 1944.

²³ Raymond Ruffin, La diablesse, La véritable histoire de Violette Morris, Paris, Pygmalion, 1989. Nouvelle édition mise à jour sous le titre : Violette Morris la hyène de la gestapo, Paris, le Cherche Midi, 2004.

²⁴ La Chatte et La Chatte sort ses griffes.

aux services polonais en exil puis à Londres, elle devint l'un des principaux agents du réseau « Interallié ». Le 17 novembre 1941, plusieurs membres de son réseau tombaient, le lendemain elle était capturée par l'Abwehr. Retournée, elle livrait alors plusieurs dizaines de membres de son réseau puis participa à un travail de désinformation du SOE. Démasquée par les Anglais, elle repassait du côté allié, puis rejoignit l'Angleterre. En 1945, extradée vers la France elle fut condamnée à mort par la Cour de Justice de la Seine en janvier 1949. Sa peine fut commuée en travaux forcés à perpétuité, mais Mathilde Carré était finalement libérée après cinq années de détention. Dans les différents récits de sa vie²⁵ l'amour occupe une place de premier plan. C'est parce qu'elle aurait délaissé son mari et fréquenté des bars louches, qu'elle se trouverait en définitif recrutée. La fréquentation des hommes, les jeux de séduction, les changements d'amants et donc de camp viennent expliquer son itinéraire. Pas de cruauté mise en avant dans le cas de Mathilde Carré mais un mélange d'insouciance et d'égoïsme dont le tragique des conséquences n'aurait eu aucun effet sur elle.

Qu'elle soit cruelle ou séductrice, l'image de la traîtresse continue à fasciner ses contemporains comme à inspirer par la suite les biographes et auteurs de fictions. Cependant, ces personnages hors du commun ne sauraient masquer une autre vision de la trahison, moins personnalisée, mais qui mobilise tout autant les stéréotypes de la féminité : la cinquième colonne est aussi peuplée de femmes.

Discours, articles et récits étaient en général très discrets sur l'usage fait des pouvoirs de séduction par les femmes membres des réseaux et services de renseignement²⁶. À l'inverse quand « la séductrice » se trouvait être au service de l'ennemi, la dimension sexuelle était exacerbée pour dénoncer la traîtresse. À la Libération, les femmes accusées de collaboration furent ainsi désignées, par le choix du châtiment sexué de la tonte, comme ayant toutes eu des relations sexuelles avec les Allemands. Nous savons aujourd'hui que seule la moitié d'entre elles était accusée de cette collaboration dites alors « horizontale »²⁷. La trahison des femmes pouvait difficilement être pensée autrement qu'une trahison de leur corps. C'est sur l'oreiller que l'on devinait les confidences, c'est-à-dire en l'occurrence la divulgation auprès de l'Allemand, que l'on imaginait le plus souvent officier, de noms de résistants, du lieu de caches, d'heures de rendez-vous.

²⁵ En dehors de son autobiographie publiée une première fois en 1959, Mathilde-Lily Carré, *J'ai été "la chatte"*, Paris, Morgan, 1959, puis réédité sous le titre *On m'appelait la chatte*, Paris, Albin Michel, 1974, plusieurs ouvrages retracent son itinéraire. Gordon Young, *L'espionne n°1 : la Chatte*, Paris, J'ai lu, 1964 ; Raymond Ruffin, *Les espionnes du XXème siècle*, Paris, France Empire, 2000 ;

²⁶ Paula Schwartz, « Le travail allemand » au sein de la résistance communiste.

²⁷ Je renvoie ici à mon ouvrage *La France « virile » Des femmes tondues à la Libération*, Paris, Payot ; 2000.

Les motivations de ces femmes n'étaient pratiquement jamais qualifiées de politiques. Encore une fois, on en appelait à la cupidité, l'insouciance, l'immoralité pour expliquer le choix de l'amant au dépend de la patrie. Ces accusations s'appuyait dans certains cas sur la rumeur publique, utilisait nombre des lieux communs de la misogynie elles étaient également produite dans un contexte de guerre, au cours duquel une certaine image de la femme avait été abondamment utilisée par les services de propagande des différents pays pour prévenir de l'espionnage et de la divulgation de fausses rumeurs.



Affiches officielles : États Unis, *Ses paroles insouciantes coûtent des vies*, 1944 ; Japon, *Mise en garde contre l'espionnage*, date inconnue ; Italie, *Tais-toi ne trahis pas mon fils* ; Suède, *Fortifiez le front à la maison, Faites des barrages pour les rumeurs*, date inconnue ; Grande Bretagne, *Écoutez votre mère, elle n'est pas si bête !* 1940.

Américaine, japonaise, italienne, suédoise ou britannique, c'est dans les deux camps comme dans les pays neutres que ces affiches déclinent dans chaque langue la suspicion envers les femmes.

En italien ou en anglais, il est fait appel au lien filial. Malgré la présence d'hommes en uniforme ou d'un combattant, elles renvoient aux relations des fils et de leurs mères, à la prévention si ce n'est méfiance que ces dernières devraient avoir vis-à-vis des « aventures » de leur enfant. La fiancée, dépensière, volage ou intéressée des temps de paix prend ici les contours de l'ennemie. Le personnage de la séduisante Olga, dessinée par l'illustrateur français G. Lacoste

pour les services britanniques renvoie plus directement à l'image de la femme fatale, de la « mangeuse d'hommes », ici d'officiers.

Dans le même ordre d'idée, le n°1 du journal clandestin de l'Union des femmes françaises paru en janvier 1944, avec un article intitulé « Mères françaises défendez vos fils contre les femelles de la Gestapo »²⁸. Suivent des conseils aux mères de jeunes résistants afin qu'elles préviennent leurs fils des risques de la fréquentation de jeunes filles séduisantes et inconnues.

Dans les affiches suédoises et japonaises, des lèvres closes symbolisent la résistance à l'espionnage et aux rumeurs. Si elles s'adressent aux femmes leur demandant le silence elles ne les désignent pas moins comme plus vulnérables. La présence du cadenas souligne que ce silence serait contraire au penchant naturel des femmes, qu'il s'agit donc d'imposer ce silence. Enfin, l'affiche américaine est la plus violente. Encadrant les contours d'un visage de femme que rien ne vient distinguer, on retrouve la formule désignant les criminels en fuite et l'accusation de meurtre. Il ne s'agit plus seulement d'en appeler à la prudence, de désigner des femmes de mauvaise vie, mais bien de prévenir chacun du danger potentiel que pourrait représenter une voisine, une collègue, une cliente, bref d'attiser le soupçon envers chaque femme.

Des traîtres et des héros, ni les uns ni les autres ne manquent dans les récits de la Seconde Guerre mondiale. Pourtant, une des particularités du conflit fut bien la place prise par la crainte, la dénonciation ou la réalité de trahisons collectives. D'une part, les frontières idéologiques et nationales ne se superposaient pas et le sentiment d'appartenance à un camp ne correspondait pas toujours à celui d'une nation. D'autre part, nombreux furent les pays qui connurent un temps d'occupation. Pour ces populations un temps de cohabitation forcée auquel les individus ou les groupes réagirent différemment : accord, accommodement, résignation ou refus. Ainsi, autant les frontières traditionnelles entre belligérants pouvaient être confuses, autant les clivages s'avéraient tranchants.

Aux brouillages déjà relevés entre civil et militaire, féminin et masculin, s'ajoutait celui de la définition de l'adversaire. Les appartenances, qu'elles soient nationales, politiques, sociales, ethniques, interféraient les lignes de partage. La délimitation des camps se devait d'être plus absolue dans l'énonciation des enjeux. Ainsi, la dénonciation d'un groupe pour son infidélité à la communauté, qu'elle soit réelle ou fantasmée, procède aussi de la définition plus que jamais nécessaire des limites de son propre camp.

²⁸ Femmes françaises, n°1, janvier 1944.